

ÉVALUATION DE DÉPART

Le procédé d'évaluation préalable à la formation à la conduite et à la sécurité routière :

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée moyenne de 45 minutes va être réalisée (celle-ci est **OBLIGATOIRE**).

Tout d'abord, cette évaluation nous permettra de vous proposer par la suite une formation personnalisée ainsi que son coût financier.

Durant l'évaluation, différents items seront évalués :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route (signalisation, règles, ...) et en matière de conduite d'un véhicule (expérience de la conduite, comportement au volant, ...).
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route
- Vos compétences psychomotrices
- Vos motivations

L'évaluation des heures est effectuée au moyen d'un logiciel informatique.

Pour la formation AM, A1, A2, B96 et BE, elle se fait avec un questionnaire et en pratique sur piste.

Le procédé de l'évaluation est mis à disposition du public par un affichage au sein des établissements.